



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E160695

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2026

ÉDITÉ LE

20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1984

Forme juridique : SARL

Capital : 15 120

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 1984B00237

Siret : 329 871 297 00043

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO 21103722225

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO 21103722225

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : THERMIDOR

25 AVENUE PAUL LAFARGUE
66350 TOULOUGES

Téléphone : 04 68 55 44 44

Portable : 0780032958

Site Internet : <http://sarl-thermidor.fr>

E-mail : contact@thermidor66.fr

Responsabilité légale :

MARTY JORDAN CO-GÉRANT / MARTY KEVIN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	26/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.